



*« Eradiquer la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice. C'est la protection d'un droit de l'Homme fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. Tant que la pauvreté existera, il n'y aura pas de véritable liberté. »*

*Nelson Mandela*

A.V.E.C., 6 bis rue de Châteaudun – 28000 Chartres, association « loi de 1901 » enregistrée le 21 juin 2005 à la sous-préfecture de Dreux, agréée d'intérêt général par décision de la Direction des Services Fiscaux d'Eure et Loir en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, dont l'objet est « La réduction des inégalités entre habitants de la planète et notamment la coopération dite nord-sud par l'aide au développement économique, social et culturel de pays où règne la pauvreté » (J.O. du 16 juillet 2005). Inscrite au répertoire SIRENE de l'INSEE n° 513 918 300 00023 et au RNA sous le n° W283001368

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 juin 2025

Avec l'accord du Conseil d'administration de notre association, notre Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 28 juin 2025 chez notre secrétaire : Jean Lacoïn. 2 rue Bobière de Vallière à Bourg-la-Reine.

22 membres de l'association AVEC, sur un total de 31 (soit 70%), sont présents ou représentés à cette assemblée générale, dont 10 physiquement. 9 donateurs non-adhérents avaient été invités, ainsi que les représentants de nos bailleurs de fonds, ces derniers se sont excusés de ne pouvoir participer. Le tableau des pouvoirs sera archivé avec le présent compte rendu.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte, Jean Lacoïn en assure le secrétariat sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral et d'activité, dont point sur les projets et le partenariat avec les Filles de la Sagesse
2. Rapport financier (dont copie vous est jointe en annexe)
3. Composition et renouvellement du conseil d'administration et du bureau
4. Vote des résolutions de l'AGO
5. Questions diverses

### Rapport moral (présenté par Maurice Jomard)

En cette année 2025, nous fêtons l'anniversaire des 20 ans de la déclaration en préfecture d'Eure-et-Loir, de l'association Agir et Vivre Ensemble pour Coopérer (21 juin 2005). Depuis 2006 et une première action sur place à Madagascar en brousse, notre association a pu mener de nombreux projets au bénéfice des populations les plus pauvres de la planète.

Ces projets, d'un montant dépassant 240.000€, ont pu être réalisés grâce aux dons de particuliers (80.554€ 32%) et au soutien financier d'établissements publics et privés (165.230€ 65% ), notamment le soutien du Mécénat du Groupe Central du Crédit Agricole, de l'Agence des Micro-Projets et de la Région Centre-Val de Loire, et grâce à une très grande maîtrise des frais de fonctionnement <3% notamment grâce à la prise en charge personnelle par les intervenants de leurs frais (billets d'avion et frais de séjour).

Ces projets, menés grâce à un partenariat solide avec la Congrégation des Filles de la Sagesse, ont permis à notre partenaire de mener en brousse, une action sociale exemplaire en matière de santé (151.765€ 63%), d'éducation (47.587€ 20%) et de développement rural (25.330 11%).

### Rapport d'activité (présenté conjointement par Maurice Jomard et Luc Ravinet)

La mission du 22 mai au 10 juin 2025 de Maurice Jomard et Luc Ravinet à Madagascar a été essentiellement consacrée aux deux projets de **construction de deux maternités modernes** concertés avec les sœurs soignantes.

Cette année nous avons pris un vol Corsair afin d'arriver de jour à Tana pour une question de sécurité à l'aéroport d'Ivato, il faisait escale à St Denis de la Réunion (partis à 21h le 22, arrivée le 23 à 13h), cela nous a permis de nous reposer du voyage avant de prendre la route dès le lendemain en taxi-brousse pour Vatamandry où nous avons dormi, pour arriver le 25 à Marotsiriry via Mahanoro, en empruntant une nationale très difficile (84km en 16h) puis 2h d'une piste épouvantable (que de la glaise sur la fin de parcours).

A Marotsiriry, nous avons pu travailler, d'une part, à la mise à niveau du logiciel informatique destiné au suivi des patients et résoudre des problèmes du réseau Wifi, et d'autre part, après avoir écouté leurs difficultés, concerter avec les sœurs un processus de saisie des fiches de consultation de la journée plus en harmonie avec leur pratique :

- ❖ La consultation s'effectue comme d'habitude avec un enregistrement papier
- ❖ La saisie est différée au soir à partir du cahier d'enregistrement (Mise en fonctionnement programmée début juin 2025)

Luc a pu aussi mettre à jour l'inventaire de la pharmacie pendant que Maurice travaillait au plan de construction de la future maternité avec un ingénieur et un technicien de la société H.VATO (M. Grégoire et M. Jato) afin d'obtenir de leur part un devis à notre retour en France. Nous avons décidé avec les sœurs de transmettre une demande analogue à l'entreprise de M. Milla, en concertant avec elles les points importants à voir lors d'une visite à programmer de M. Milla (celle-ci a eu lieu les 18 et 19 juin en présence de Sr Pauline et M. Arthur d'Antsiramandroso).

Nous avons pu rencontrer une délégation de matrones des villages les plus près du dispensaire ainsi que quelques chefs de villages, nous avons pu ainsi les mettre au courant de l'avancée du projet et répondre à leurs questions.

Nous sommes repartis en début de journée du 28 en taxi-brousse pour aller dormir à Mahanoro. Judicieuse décision car la piste était encore pire au retour avec les pluies tombées et nous sommes restés bloqués par un camion embourbé dans la glaise, avant de nous-mêmes rester embourbés au même endroit et être sortis d'affaire par la même équipe de jeunes qui avait secouru le camion.

Dès le lendemain 29 mai nous sommes partis pour Tamatave de bonne heure pour arriver très tard et repartir le 30 pour Antsiramandroso où nous avons rencontré des matrones des villages de la zone de chalandise du dispensaire (29 présentes) et visité avec elles la maternité, après une présentation de Luc sur les finalités et modalités des accouchements en maternité, la discussion qui s'ensuivit a permis de constater un très bon accueil et une volonté de collaboration.

Le lendemain 1<sup>er</sup> juin après une messe dédiée aux sœurs à l'église d'Antsiramandroso, il y a eu l'inauguration officielle de la maternité en présence des Vicaire-général, Député, Maire de Tamatave suburbain, Médecin inspectrice de la santé et environ 250 personnes présentes pour un repas et une joyeuse fête inaugurale.

Lors du séjour au CCSF de Tanamakoa du 2 au 4 juin, nous avons travaillé :

- ❖ sur le fichier médical d'Antsiramandroso : résolution des problèmes de réseau local et formation de Pauline par Luc
- ❖ à la vérification des comptes des travaux et effectué la signature de la réception (Sr Pauline, M. Milla, Maurice et Luc)
- ❖ avec M. MILLA à partir des plans de la construction de la maternité de Marotsiriry en abordant toutes les questions liées aux choix techniques possibles et à l'organisation du chantier (achat et transport des matériaux, composition des équipes, planning, etc.).

Le 4 juin, nous avons déjeuné à l'EHPAD de Salazamay (tenu par Arlette et Odette, aidées par Alberte en formation d'infirmière) et rencontré des « anciennes » : Srs Marguerite, Madeleine, Philomène, Germaine, avant d'échanger avec Sr Clarisse qui dirige l'école (750 élèves) et le collège (220 élèves) et pris le café avec l'ensemble des sœurs de Salazamay (Clarisse, Elisabeth, Perpétue, Françoise, Blandine et Mireille). La journée du 5 juin sera consacrée au retour à Ansakaviro avec Pauline.

Le 7 juin nous avons pris rendez-vous avec Henriette, la supérieure provinciale, destiné à faire le point sur la collaboration entre AVEC et la Province de Madagascar des Filles de la Sagesse et acter celle-ci dans l'action :

- Signature de l'avenant à la Convention de partenariat de mai 2007 (tacite reconduction annuelle)
- Accord pour le projet de maternité à Marotsiriry suivant les mêmes modalités opérationnelles qu'à Antsiramandroso (suivi et pilotage local)
- Demande d'Henriette d'appui financier à la formation d'infirmière et sage-femme de 3 sœurs : RAZAFIARISOA Alberte (en 2<sup>ème</sup> année d'infirmière actuellement), RAMAROVELO Harilanto (Sr Marie-Madeleine) et RASOARIMANANA Viviane

Henriette nous informe également de décisions qu'elle a prises avec son Conseil provincial :

- Mission confiée par le Conseil provincial à Christine avec l'aide d'un laïc de faire un diagnostic des missions et des propositions d'organisation et de contenu (les projets AVEC-FDLS en font partie)
- Fermes d'Ambohimanamora et d'Antsahamanambina :

- ❖ Nomination de Yolande (conseillère provinciale) pour la direction et la coordination des deux fermes ainsi que du projet de construction d'une nouvelle étable en affectant l'ancienne au stockage des fourrages et ensilages
- ❖ Affectation des rôles : Ambohimanamora pour les productions végétales et laitières (dont conduite du cheptel) et Antsahamanambina pour la production et la commercialisation des fromages et autres produits laitiers
- ❖ Proposition d'Henriette de nous associer à un point à faire sur place lors de la mission d'AVEC en 2026

### Rapport financier

Le rapport financier validé par les trésoriers, qui avait été envoyé avec la convocation est rapidement présenté et adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le choix d'utiliser les taxis-brousse (moins de confort et de flexibilité) a fait diminuer de manière très importante les frais de transport sur place (<170 € cette année contre 475€ en 2018)

### Projet de construction de la maternité de Marotsiriry

Maurice présente le tableau comparatif des devis reçus récemment et il décrit les différences techniques retenues par les 2 entreprises dans leurs propositions (Entreprises MILLA et H.VATO), ainsi que les différences d'évaluation des coûts. L'entreprise MILLA présente un descriptif détaillé par corps de métiers pour les matériaux, puis une ligne transport et enfin une ligne main d'œuvre. H.VATO a préféré une présentation par corps de métiers en coûts complets incluant la main d'œuvre et le transport.

La discussion qui s'en est suivie a alors porté sur deux aspects du projet de construction de la maternité de Marotsiriry : le choix de la solution technique la mieux adaptée, et sur son possible financement par AVEC.

- Sur le premier point, il a été décidé de ne pas arbitrer, en l'état actuel des choses, entre les deux propositions MILLA et H.VATO. Des questions importantes ont été posées concernant la solidité des ouvrages selon le choix ou non de pilotis (faut-il ou non couper la butte ?), concernant l'impact sur la réserve d'eau (compresseur ou surélévation du château d'eau existant ?), concernant un certain manque de transparence sur les coûts salariaux, etc...
- Sur le second point du financement de la maternité, de l'analyse qui s'ensuit se dégage : les financements de personnes morales, qui ont représenté deux tiers de l'historique d'AVEC, ne paraissent pas avoir des perspectives très favorables notamment au Groupe central du Crédit Agricole : vieillissement de nos contacts, extinction de nos adhérents salariés du Crédit Agricole par passage à la retraite, priorité donnée par nos politiques à la distribution d'aide en France au détriment de l'International, Notre capacité à financer notre projet de Marotsiriry repose donc sur la réponse de l'Agence des Micro-Projets (qui dépend des fonds de l'Agence Française de Développement) attendue pour fin juin, mais passe sans doute aussi par un financement exceptionnel par des personnes physiques. D'où la nécessité de démarrer un appel aux dons de façon urgente et d'appeler chacun de nous à un effort exceptionnel de générosité et de recrutement. Poursuivre le rajeunissement des cadres d'AVEC est également ressenti comme absolument nécessaire.

En conclusion et à l'unanimité, l'Assemblée générale reconduit dans leurs postes les membres du Conseil d'administration et se prononce favorablement à la poursuite du projet de construction de la maternité de Marotsiriry. Pour ce faire, elle délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration d'AVEC pour la décision finale à la seule réserve de disposer des moyens financiers nécessaires et au Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.